

Comment pallier les absences des valideurs de demande de formation MASA ?

Absence d'un responsable hiérarchique :

(source : *guide GP de gestion des responsables hiérarchiques téléchargeable sur le site Formco en cliquant [ici](#)*)

Le responsable hiérarchique est identifié par son numéro de poste UO (pas par son nom ni par son adresse mail) ; c'est un agent MASA avec un matricule RenoirRH . Il valide les demandes de formation des agents de son périmètre via MonSelfMobile.

Cas 1 : De façon générale, chaque responsable hiérarchique peut déléguer cette activité de validation de demandes de formation, via MonSelfMobile à un autre agent MASA avec un matricule RenoirRH ; dans ce cas, le hiérarchique et la personne qui a reçu la délégation voient toutes les deux les demandes de formation à valider. [Cette disposition est à privilégier pour prévoir les absences du hiérarchique "en titre"](#).

Cas 2 : si le hiérarchique est absent pour un temps long mais n'a pas prévu de délégation avant son départ :

* le gestionnaire de proximité peut saisir dans RenoirRH le nom d'un responsable hiérarchique par exception pour tous les agents de son périmètre (un par un) ; dans ce cas, les demandes de validation arriveront uniquement à cette personne et n'arriveront plus au responsable hiérarchique en titre. Au retour du hiérarchique, le gestionnaire de proximité devra refaire la manipulation en sens inverse, agent par agent.

* il est également possible de demander que le nom d'autre agent (MASA avec matricule RenoirRH) soit positionné sur le numéro de poste du hiérarchique en titre. Cette demande doit être envoyée par le responsable de la structure en indiquant le code et le libellé de la structure, et le N° et libellé du poste et le nom du titulaire du poste à identifier comme responsable de la structure, à : liste-aft-bmat-sg@agriculture.gouv.fr

Absence d'un RLF :

Le responsable local de formation valide les demandes de formation des agents de son périmètre sur RenoirRH Formation après avis du responsable hiérarchique. Pour accéder à RenoirRH Formation, il faut disposer d'une habilitation.

En cas d'absence courte ou prolongée du RLF, seules les personnes habilitées pour RenoirRH formation sur le périmètre concerné peuvent valider les demandes.

=> la procédure à privilégier est de disposer de [2 personnes par site habilitées pour RenoirRH Formation](#).

La nouvelle procédure d'habilitation est disponible :

- dans la note de service MASA 2023-381
- sur le site Formco en cliquant [ici](#).

Les habilitations et révocations d'habilitation sont désormais gérées par les Administrateurs Locaux de Sécurité (ASL) placés :

- en SRFD pour les agents des EPL
- en DRAAF pour les agents DRAAF
- en SGCD pour les agents SGCD, DDT(M) et DD(ETS)PP

Le site internet Formco a été mis à jour en conséquence sur la page

<https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/validation-rlf>

Les formulaires et noms des ASL des structures peuvent être retrouvés à partir de cette page de l'intranet du MASA :

<https://intranet.national.agriculture.rie.gouv.fr/habilitations-renoirh-r8217.html>